

Juin 2017

Madame, Monsieur,

Objet : Emplacement du site de la propriété/municipalité :

Numéro de rôle :

Clé d'accès :

Code d'accès Web :

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est chargée de la détermination de la valeur imposable de chaque propriété en Ontario aux fins des taxes municipales et scolaires.

Bien que les évaluations foncières soient mises à jour selon un cycle de quatre ans, la SEFM recueille des renseignements tous les ans pour assurer l'exactitude et l'actualité des données, ainsi que pour examiner et maintenir les données sur les changements aux propriétés et au marché afin de guider la prochaine mise à jour de l'évaluation foncière.

Comment les renseignements demandés sont utilisés pour déterminer les évaluations

Pour évaluer de façon uniforme et équitable toutes les propriétés en Ontario, la SEFM élabore un modèle fondé sur les caractéristiques d'une propriété relativement aux cinq principaux paramètres d'évaluation suivants : surface louable brute, loyer courant et revenu supplémentaire, inoccupation et perte pour recouvrement, dépenses non recouvrables et taux de capitalisation.

Les renseignements que vous soumettez sont utilisés pour l'élaboration de valeurs marchandes exactes et équitables pour votre propriété et d'autres propriétés comparables.

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'évaluation foncière*, la SEFM vous demande de soumettre les renseignements suivants en ligne au plus tard le **8 août 2017** :

- un résumé des loyers du marché au 1^{er} janvier 2017, y compris les noms des locataires, les types d'appartements, les dimensions des appartements, les loyers du marché, les niveaux d'occupation, les rénovations et les unités meublées;
- un état des revenus et des dépenses de votre propriété pour l'exercice financier le plus récent;

Veuillez vous assurer que vos données sont soumises de façon exacte et à temps. L'article 13 de la Loi indique les sanctions en cas de non-conformité et de divulgation de faux renseignements. De plus, si vous ne fournissez pas l'information demandée et vous faites appel de la valeur imposable auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière, le fardeau de la preuve passe de la SEFM à vous.

Comment soumettre vos renseignements

En 2016, la SEFM a mis en place la Déclaration des revenus et dépenses de propriété 2017 (DRDP) pour faciliter la collecte de renseignements pour les propriétés commerciales, industrielles et à logements multiples. Par conséquent, la SEFM n'envoie plus de formulaires papier avec les lettres de demande d'information. Veuillez soumettre vos renseignements en ligne en ouvrant une session sur AboutMyProperty™ et en suivant les étapes simples suivantes :

1. Connectez-vous à l'aide de votre nom d'utilisateur et votre mot de passe AboutMyProperty™.
2. Si vous utilisez AboutMyProperty™ pour la première fois, vous devrez d'abord vous inscrire avec votre numéro de rôle et votre clé d'accès, que vous trouverez à la première page de cette lettre.
3. À la page suivante, sélectionnez « Continuer avec la Déclaration des revenus et des dépenses de la propriété ».
4. Saisissez votre code d'accès Web qui se trouve à la première page de cette lettre.
5. Cliquez sur « Ouverture ».
6. Remplissez et envoyez le formulaire des revenus et des dépenses de la propriété (RDP) ainsi que les formulaires de données sur les loyers demandés.

Pour vous aider à soumettre ces renseignements sur AboutMyProperty.ca™, une liste de termes et de définitions, ainsi qu'un Guide de l'utilisateur, est accessible sur la page « Produits et services » de www.mpac.ca.

Vous pouvez également fournir vos renseignements par transfert de données interentreprises. Pour en savoir davantage au sujet du transfert interentreprises ou de toute autre méthode de soumission en ligne acceptée, veuillez vous rendre à mpac.ca ou prendre contact avec nous :

Numéro sans frais 1 866 296-MPAC (6722)
 ATS 1 877 889-MPAC (6722)
 Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h
 C. P. 9808, Toronto (Ontario) M1S 5T9

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux répondre à vos besoins.

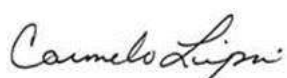
Obligation de la SEFM de protéger vos renseignements

La SEFM s'engage à protéger vos renseignements. En vertu des dispositions de l'article 53 de la *Loi sur l'évaluation foncière* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, il nous est interdit de divulguer vos renseignements personnels, vos renseignements exclusifs et les renseignements sur les revenus et les dépenses. Cette lettre contient une clé d'accès et un code d'accès Web pour vous permettre d'accéder à vos renseignements personnels et à l'information relative à votre propriété sur le site AboutMyProperty™. Veuillez conserver ou éliminer de façon sécuritaire cette lettre afin de vous assurer de protéger vos renseignements, et prenez contact avec la SEFM si vous pensez que votre accès a été compromis.

Si vous avez des questions au sujet de la présente demande ou du processus de soumission de renseignements, veuillez prendre contact avec la SEFM ou vous rendre à l'adresse mpac.ca.

Votre coopération et votre aide sont appréciées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Carmelo Lipsi, M.I.M.A.
 Vice-président et chef de l'exploitation